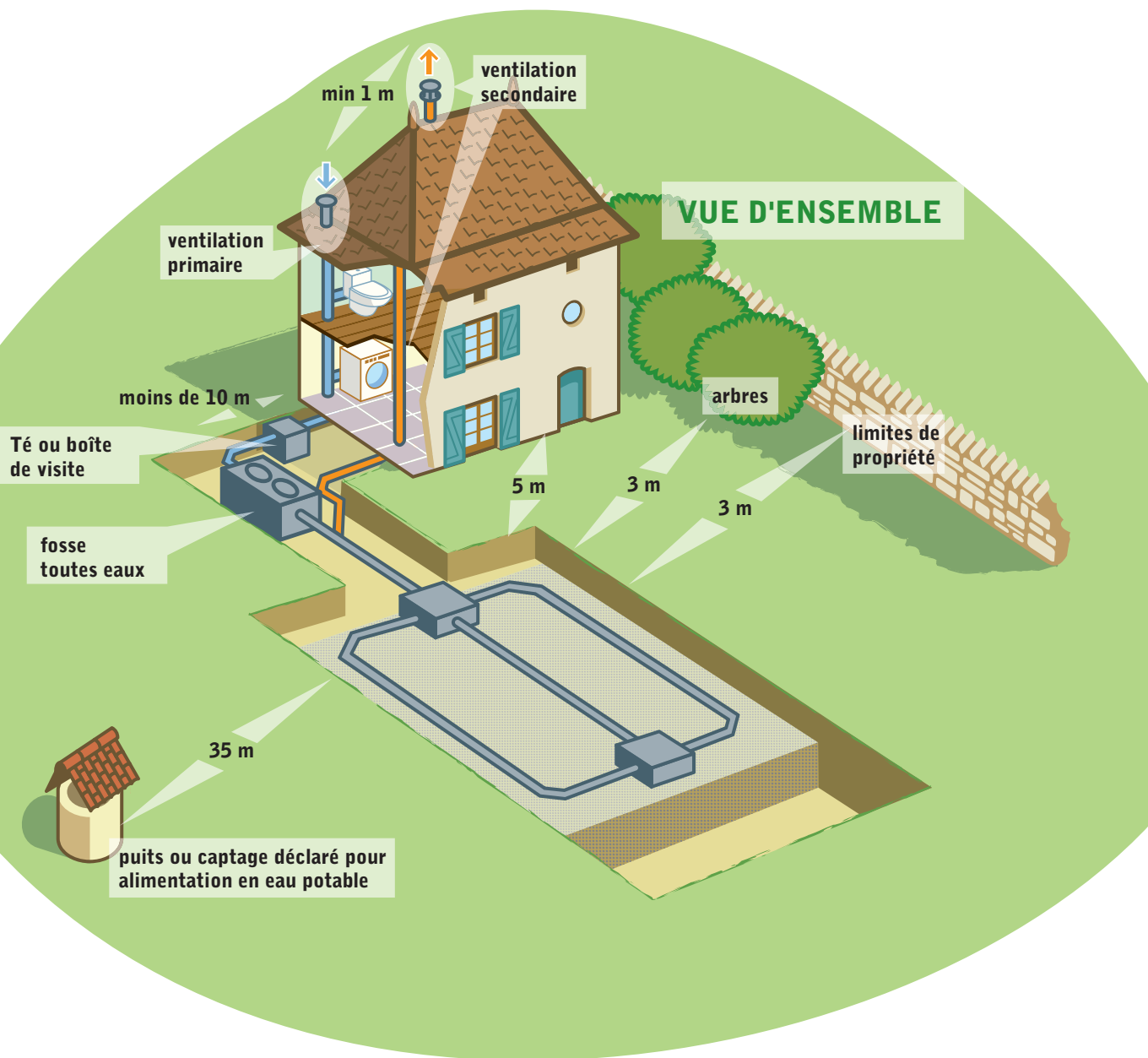


# LIT D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR

Filière généralement utilisée en substitution aux tranchées d'épandage lorsque leur réalisation s'avère difficile par la mauvaise tenue des parois (sol sableux). Le sol en place est utilisé comme système épurateur. L'évacuation de l'eau traitée s'effectue par infiltration dans le sous-sol.



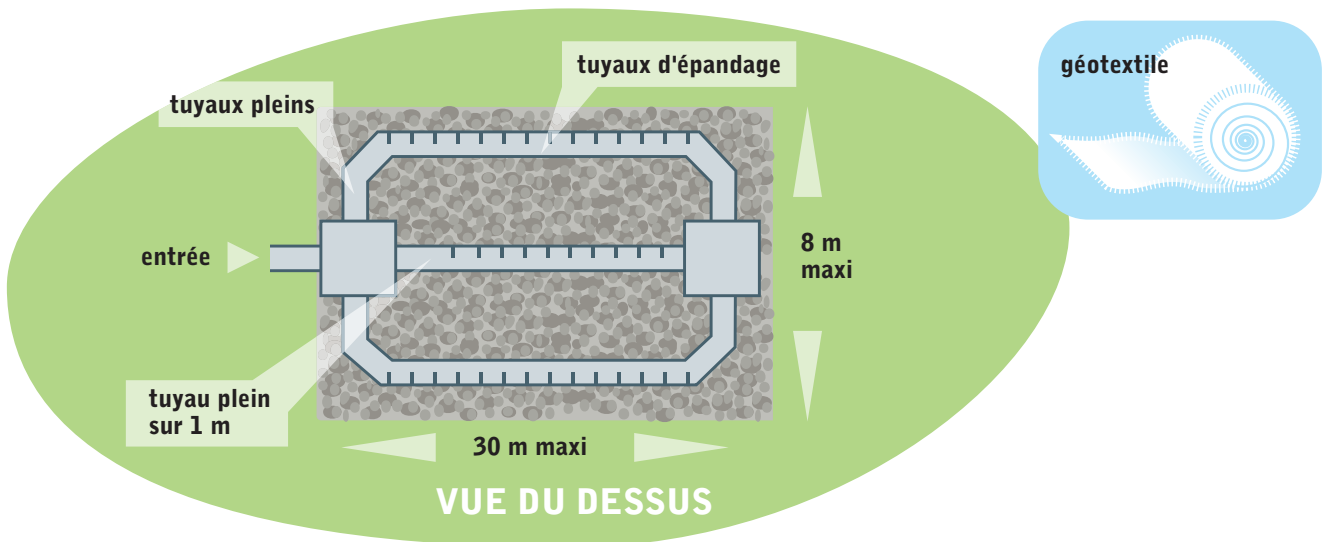
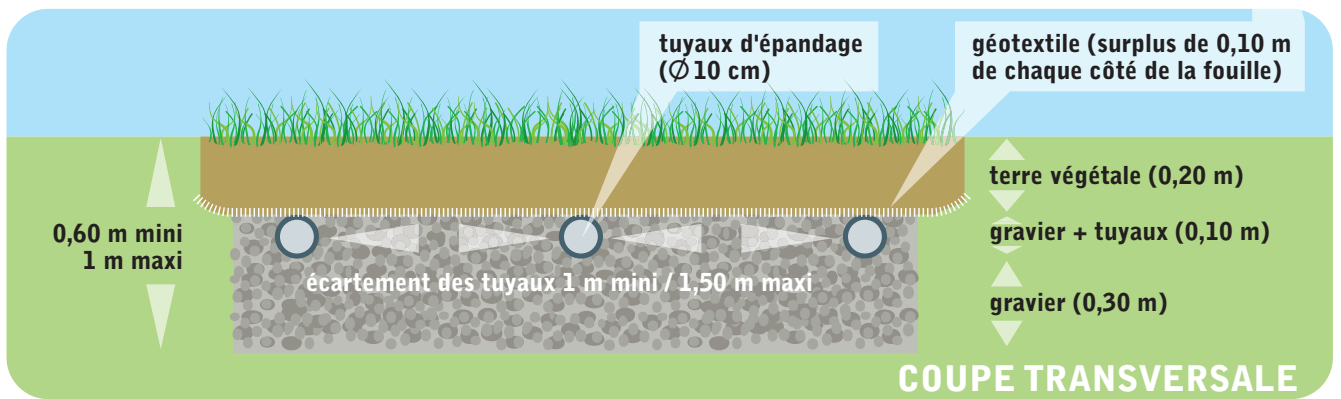
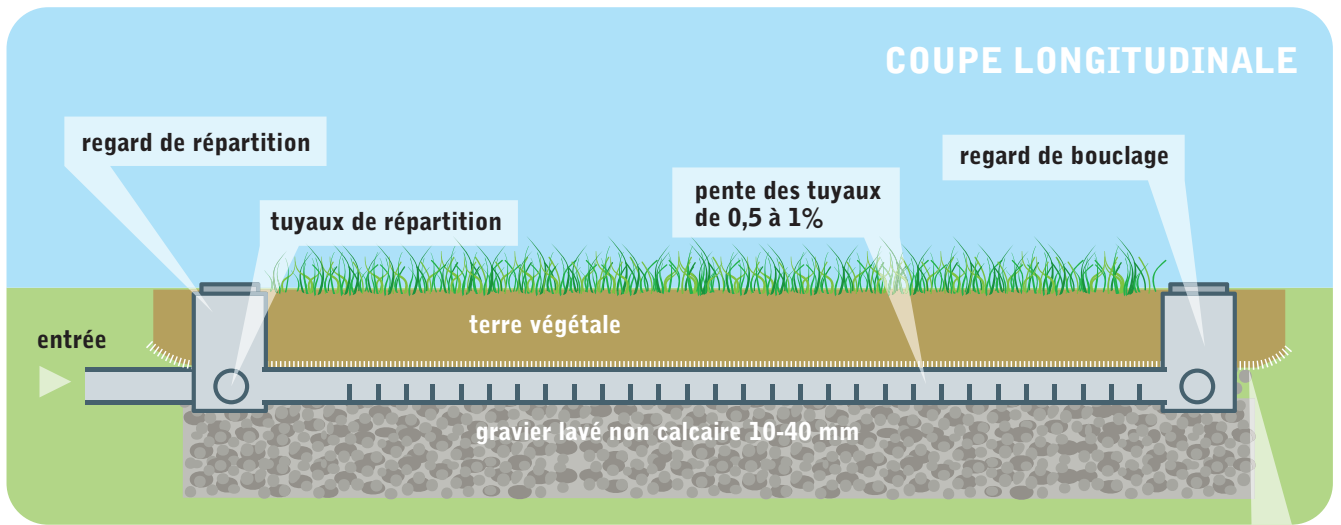
## DIMENSIONNEMENT

- ▶ Perméabilité : **>200 mm/h**
- ▶ Surface du lit d'épandage pour une habitation comprenant au plus 5 pièces principales\* : **30 m<sup>2</sup>**
- ▶ Surface supplémentaire par pièce principale supplémentaire : **6 m<sup>2</sup>**

Longueur maximum de 30 m - largeur maximum de 8 m.

\* : au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

# LIT D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR



## PRÉCAUTIONS

- ▶ Pas d'arbre, pas de plantation à moins de 3 mètres de l'installation (si impossibilité, utilisation d'une barrière anti-racines).
- ▶ Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus du dispositif.
- ▶ Ne pas imperméabiliser la surface du traitement (bitume, béton, ...)
- ▶ Le niveau de la nappe, hors niveau exceptionnel, doit se situer à au moins 1 mètre du fond de fouille.